

## Résumé du Code de bonne conduite des membres du Centre d'Actions pour le Développement

Il est absolument important de bien prendre connaissance des règles à observer avant de devenir membre du Centre d'Actions pour le Développement (CAD). Cela vise à préserver l'impartialité et l'indépendance du CAD, gage de sa crédibilité

- ➔ **Les membres du CAD n'agissent pas en tant que représentants du CAD et ne sont pas des porte-parole publics.**

Les membres n'agissent pas en tant que représentants officiels du CAD, et ils ne parlent ni en son nom ni pour son compte. Cette disposition vise à protéger les personnes concernées contre les persécutions et les représailles, et à garantir la cohérence et l'efficacité du message du CAD.

- ➔ **Les membres du CAD ne créent ou ne publient pas leurs propres contenus au nom du CAD, sans le consentement de l'organisation.**

Les membres n'utilisent pas le nom du CAD pour leurs propres publications (y compris sur Facebook ou pour d'autres contenus destinés aux réseaux sociaux) sans notre consentement. Le consentement peut être retiré à tout moment en cas d'utilisation inappropriée. Cela s'applique à l'utilisation du nom et du logo du CAD.

- ➔ **Les membres du CAD ont un comportement éthique, responsable et respectueux, et ils ne doivent ni rédiger ni produire des documents ou matériels insultants.**

Les membres du CAD doivent se conformer aux lois et règlements en vigueur en République du Congo. Le respect de la vie privée est une exigence cardinale.